



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-36(02)

Synchronisation

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-36(02) – Synchronisation (--M)

Énoncés :

Synchroniser les systèmes ou les composants de systèmes suivants : [\[Affectation : systèmes ou composants de systèmes dupliqués désignés par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Les contrôles SC-36 et CP-09(06) exigent la duplication des systèmes ou des composants de systèmes dans des lieux répartis. La synchronisation de données et de services dupliqués et redondants aide à assurer que l'information contenue dans les lieux répartis peut être utilisée dans le cadre des fonctions liées à la mission ou aux activités de l'organisation, le cas échéant.